



SCRC Syndicat des Communications de Radio-Canada

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je, HELENE HARTON, membre en règle du Syndicat des communications de Radio-Canada (FNCC-CSN) déclare que je pose ma candidature pour faire partie du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Mon statut est (veuillez indiquer si vous êtes permanent, temporaire ou contractuel) :

PERMANENT

Je travaille pour la station de (veuillez choisir une des stations suivantes : Matane, Moncton, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières) :

QUEBEC

Helene Harton
Signature

13/01/2021
Date

CURRICULUM VITAE SYNDICAL

Hélène Harton, Québec

Fonction occupée à Radio-Canada :

Tech. Coord. CTRE CTRL et Régie centrale

Année d'embauche :

1990

Expérience(s) syndicale(s) ou fonction(s) syndicales (s) occupée(s) :

2001 à 2004 comité condition féminine, il change de nom en 2004 pour le comité conciliation travail-famille

2005 comité de négociation STARF

2006 à 2021 délégué syndical (assemblée générale, congrès, conseil local à Québec)

J'ai fait partie de comités d'enquêtes STARF et SCRC

J'ai organisé des rencontres sociales, des soupers de fin d'année, des activités pour favoriser la vie syndicale au STARF

J'ai participé activement au comité de fusion de nos unités syndicales

Pourquoi vous présentez- vous ?

Beaucoup de choses ont été fait, mais il reste beaucoup à faire pour améliorer nos conditions de travail et faire respecter notre convention collective. Avec la pandémie beaucoup de nouvelles réalités entrent en jeu. Un travail énorme nous attend. J'ai à cœur l'équité, le droit des travailleurs. J'aime travailler en équipe, je gère bien la pression et le stress. Je possède les qualités requises pour relever ce mandat.

Que croyez-vous pouvoir apporter aux STTRC et à ses membres en vous présentant ?

Mes années d'expérience, mes connaissances, mes compétences autant dans mon travail qu'aux syndicats sont des atouts pour le STTRC et surtout cette négo. J'espère que nous pourrons rassembler tous les membres pour être plus fort dans ce syndicat.

Message électoral :

Faut se respecter entre nous, se faire respecter de notre employeur. Se parler et se comprendre.

Il faut se serrer les coudes, travailler plus que jamais ensemble pour être plus fort.

On a tous une place au sein de cette belle entreprise.

CODE D'ÉTHIQUE DU CANDIDAT

Poser sa candidature à une fonction au sein du comité de négociation du SCRC doit s'inscrire à l'intérieur d'une démarche profondément syndicale où le respect des personnes, de leurs idées et de leur engagement interdit le recours à des procédés, des propos, des écrits ou des moyens qui viendraient à l'encontre des principes qui guident notre action syndicale.

Les propos ou écrits injurieux, racistes ou de mauvais goût, les attaques personnelles ne peuvent être tolérées à quelque moment que ce soit et particulièrement à l'occasion des élections à un poste de nature syndicale.

Il faut constamment garder à l'esprit que même si les idées sont véhiculées par des humains, le débat, y compris en période électorale, en demeure un d'idées et non de personnes. Ne pas respecter ce principe nuirait à la vie démocratique du syndicat et pourrait avoir des effets dévastateurs.

Par la présente, je, soussigné-e, Helena Hest, briguant un poste électif au sein du comité de négociation, déclare avoir l'intention de mener un débat d'idées dans le respect d'autrui et dans un esprit de camaraderie tout en gardant à l'esprit que le débat politique dans lequel je m'engage met en cause des candidats ayant un objectif commun, soit la représentation des employés de la Société Radio-Canada/CBC.

Je déclare que j'éviterai à tout prix de verser dans les attaques personnelles, les propos marqués d'incivilité ou d'irrespect, à défaut de quoi des sanctions pourraient être imposées.

Je suis conscient que mes paroles et mes actions, advenant que je sois élu-e, auront un impact sur le climat de travail au sein du comité de négociation et j'affirme ma volonté de me comporter de manière à favoriser la collaboration plutôt que la confrontation dans le cadre de l'élection.

ET J'AI SIGNÉ, à QUEBEC, le 13 e jour du mois de JANVIER de l'an 2021.